Modèle de délibération portant

Adhésion à la convention de participation santé

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**Vu** l’article 452-42 du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivité territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

**Vu** l’ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

**Vu** la délibération du Conseil Municipal / Comité syndical / Conseil d’administration décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG 05),

**Vu** la délibération du Conseil d’administration du CDG 05 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**Vu** la convention de participation santé signée entre le CDG 05 et le groupe VYV/MNT.

**Vu** l’avis du comité technique en date du …

**Considérant** l’exposé de Monsieur/ Madame le Maire (ou Président),

En application de l’article 452-42 du code général de la fonction publique et suite à réelle réussite de la convention de participation prévoyance entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2020, le CDG 05 a souhaité mettre en place une convention de participation sur le risque santé pour les collectivités et établissements du département avec une date d’entrée en vigueur prévisionnelle fixée au 1er janvier 2021.

Suite à l’avis favorable du Comité technique en date du 6 février 2020, le Conseil d’administration du CDG 05 a délibéré le 06 mars 2020 pour autoriser le président à lancer la procédure de passation dans le respect du décret n°2011-1474. Dès lors, les collectivités ont été invités à donner mandat et l’appel d’offre a été publié le 20 avril 2020.

Suite à la phase de réception des candidatures et des offres, le CDG 05 a choisi par délibération, après avis du comité technique en date du 26 juin 2020, l’offre correspondant le plus aux critères prédéfinis.

Cette procédure permettra à l’ensemble des agents territoriaux des collectivités adhérentes d’accéder à une meilleure couverture sociale en raison notamment de l’attractivité des prix obtenus par la mutualisation portée par le CDG 05.

Il convient dès lors au Conseil Municipal/Conseil Syndical/ Conseil d’Administration d’acter l’adhésion à la convention de participation santé et de fixer obligatoirement un montant de participation par agent.

**Le Conseil Municipal/Conseil Syndical/ Conseil d’Administration après en avoir délibéré**

**Décide**

**Article 1 :** d’accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**- le risque santé** c'est-à-dire les risques d’atteintes à l’intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 05 pour son caractère solidaire et responsable.

**Article 2** : de fixer le niveau de participation comme suit :

**-** pour le risque santé : … €

**Article 3 :** d’adhérer à la convention de participation santé proposé par le CDG05

**Article 4 :** de régler au CDG 05 les frais de gestion annuels selon le barème ci-dessous (tarif voté par le conseil d’administration du 06 mars 2020) :

Collectivité de moins de 300 agents : 1 € par agent chaque année.

Collectivité de plus de 300 agents : 2 € par agents chaque année.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l’émission par le CDG05 d'un titre de recette.

**Article 5** : d’autoriser le Maire/ Président à signer la/les convention(s) et tout acte en découlant.

Fait à
Le

**Pour la**

**Le Mairie**